

# COMMUNE DE PIERRELEVEE

Tél : 01 60 22 29 04

\*\*\*

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE

10 Avril 2012

**PRESENTS** : Mrs. : BOISNIER Gérard - DESWARTE Philippe - ADAM Daniel, Adjoints - DAULLE Nicolas - DE CUYPERE Alain – FOUGERE Pascal - LAMOUREUX Jean-Marcel

Mmes : MACARTY Laure - MALANDAIN Valérie - NICOLAS Michèle

**ABSENT EXCUSE** : Mr KALFOUS Gilles

**POUVOIR** : Mr KALFOUS à Mr DESWARTE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr LAMOUREUX

### **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PERCEPTEUR 2011 ET COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2011**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2011 de Monsieur le Receveur Percepteur et du Compte Administratif 2011 qui fait apparaître un résultat de clôture comme suit

FONCTIONNEMENT

Excédent : 253 971.15 Euros

INVESTISSEMENT

Excédent : 55 643.24 Euros

Monsieur le Maire quitte la séance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion 2011

### **DEMANDE DE PRÊT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Rural, il est nécessaire de contracter un Prêt, des demandes ont été effectuées.

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt auprès d'un organisme bancaire dans le cadre du Contrat rural et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

## **BUDGET UNIQUE 2012**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Budget Unique 2012 avec reprise du résultat 2011 soit un excédent de fonctionnement de 253 971.15 Euros et de 55 643.24 Euros en investissement qui s'équilibrera en dépenses et en recettes comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT

|          |                  |
|----------|------------------|
| Dépenses | 506 962.15 Euros |
| Recettes | 506 962.15Euros  |

### SECTION INVESTISSEMENT

|          |                  |
|----------|------------------|
| Dépenses | 651 171.24 Euros |
| Recettes | 651 171.24 Euros |

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2012

## **VOTE DES QUATRES TAXES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de décider du taux à appliquer aux contributions directes mais qu'il faut tenir compte de la réforme de l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré confirme à l'unanimité des membres présents que le taux des contributions directes demeure inchangé pour l'année 2012 et sera donc :

|   |            |
|---|------------|
| * Taxe d'habitation                       | Taux 15.96 |
| * Taxe foncière sur les propriétés bâties | Taux 13.34 |
| * Taxe foncière sur le non bâti           | Taux 31.68 |
| * CFE                                     | Taux 12.69 |

## **CENTRE DE GESTION (Prestations et Assurance Groupe)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de mandater le Centre de Gestion dans le cadre de la consultation qui va être effectué cette année pour nouveau contrat d'assurance statutaire à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de mandater le Centre de Gestion dans le Cadre de la consultation pour un nouveau contrat d'assurance statutaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

## **CESSION DE TERRAIN LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU CONTRAT RURAL (Rue de la Fontaine)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des bordures du RD 21 Rue de la Fontaine, une cession de terrain de appartenant aux riverains et propose d'acheter des parcelles de terrains : 5 Euros du mètre carré.

Le Notaire chargé de cette affaire est Maître KROWICKI sis à LA FERTE SOUS JOUARRE

Les propriétaires sont les suivants

**Mr et Mme GADRET** 5 Rue de la Fontaine parcelle (parcelle B534, surface à acquérir 40m<sup>2</sup> et parcelle B530 surface à acquérir 2m<sup>2</sup>)

**Mr et Mme CHERON** 7 Rue de la Fontaine (parcelle B535 surface à acquérir 35m<sup>2</sup>)

**Mr CONTASSOT et Melle BLONDEAU** 9 Rue de la Fontaine (parcelle B536 surface à acquérir 33m<sup>2</sup>)

**Mr et Mme HERRANZ** 11 Rue de la Fontaine (parcelle B551 surface à acquérir 44m<sup>2</sup>)

**Mr et Mme BOUCHESEICHE** 13 Rue de la Fontaine demeurant 11 Rue du Bout d'en Haut 77580 VOULANGIS (parcelle B552 surface à acquérir 41m<sup>2</sup>)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents l'acquisition des dits parcelles de terrain pour un montant de 5 Euros le mètre carré et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **ADHESION AU CAUE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler son adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année 2012

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au CAUE et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **ORDINATEUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la colonne de l'ordinateur du Secrétariat de la Mairie a été acquis il y a dix ans et que de ce fait les mises à jour des logiciels s'effectuent avec difficultés ou pas du tout ce qui crée des anomalies et des problèmes de réception, il est donc nécessaires de remplacer la colonne.

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis et le Conseil Municipal après en avoir délibéré choisit l'entreprise DPIS pour un montant de 1935.42 Euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

### **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS CONCERNANT L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la restructuration des services de l'Etat, la Direction Départementale de l'Equipeement n'existe plus et que le service qu'elle fournissait aux communes à savoir l'instruction des demandes d'urbanisme n'existe plus, il est donc nécessaire de recourir à un nouveau service que la communauté de communes du Pays Fertois sis nous propose

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la convention avec la Communauté De Communes du Pays Fertois concernant l'instruction des demandes d'urbanisme et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents ; il est bien noté que ce service est gratuit pour les communes membres de la communauté de communes du Pays Fertois.

## **CONTRAT RURAL CONVENTION D'HONORAIRES DE REALISATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'avoir recours à un Bureau d'Etudes Bâtiment et VRD dans le cadre du Contrat Rural. Monsieur BEAUFORT sis 2 Route de Coulommiers 77320 CHOISY EN BRIE déjà mandaté pour l'Etude du Contrat rural nous fait parvenir la convention d'honoraires de réalisation du dit contrat rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE cette convention (copie jointe) mentionnant les deux bureaux d'études à savoir

BÂTIMENTS

Monsieur BEAUFORT  
2 Route de Coulommiers  
77320 CHOISY EN BRIE

VRD

Monsieur JAKUBCZAK  
24 Rue de Cessoy  
77520 SOGNOLLES EN MONTOIS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

## **INFORMATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle LEGRAIN Lydie actuellement Adjoint Technique Stagiaire sera titularisée le 1<sup>ER</sup> Mai 2012

La séance est levée à 22 heures .